



RESOLUTION DES PRATICIENS SNFOCOS - La Rochelle 2004

En préambule à cette résolution, les praticiens conseils du SNFOCOS réaffirment leur attachement à une sécurité sociale solidaire.

L'assurance maladie est au service de tous : son objectif est le partage équitable des ressources pour fournir à tous les assurés un accès à des soins de qualité.

Nous récusons le terme de petit risque et les orientations du rapport Chadelat (le risque dentaire n'est pas un petit risque).

Les praticiens conseils du SNFOCOS, dans la continuité du Congrès de Batz sur Mer, mandatent le Secrétaire Général et le Bureau National pour finaliser leur intégration à la CCN du personnel des organismes sociaux par la signature à l'UCANSS d'une convention spécifique des praticiens conseils respectant leur indépendance professionnelle et leurs codes de déontologie respectifs.

Cette adhésion à la CCN devra porter les revendications suivantes :

- Maintien d'une structure nationale seule garante sur le territoire d'une équité de traitement des assurés sociaux,
- Maintien d'un recrutement national par concours : nous dénonçons toute tentative de recrutement de praticiens en emploi précaires sur des contrats en CDD sans possibilité de titularisation ultérieure.
- Maintien d'un corps unique de praticien conseil nous dénonçons toute manœuvre qui viserait à détacher ou mettre à disposition d'organismes extérieurs nos confrères sans garantie de retour dans leur échelon d'affectation.
- Revalorisation salariale et agrément par la Tutelle du projet de reclassification négocié avec la CNAMTS
- Prise en compte de l'égalité professionnelle, de la formation médicale et de la protection juridique du praticien conseil par un engagement concret de l'employeur. Les Praticiens Conseils mandatent le Bureau National et le Secrétaire Général pour garantir, face au projet de réorganisation du service médical :
- L'indépendance technique des Praticiens Conseils dans la gestion des dossiers des assurés sociaux
- que la « professionnalisation » n'entraîne pas des filières ghettos ou les Praticiens Conseils chargés des avis individuels sur prestations soient absents de tout déroulement de carrière et de toute promotion,

- Que la mutualisation annoncée des moyens et des activités ne puisse être mise en place avec pour seule compensation le remboursement des frais de déplacement.

Enfin, les Praticiens Conseils demandent à être reconnus comme conseillers du syndicat national et de la Confédération pour les problèmes relevant de leur compétence.

Votée à l'unanimité moins une abstention